

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

---

*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix-huit Septembre deux mil vingt à 20h30, suivant convocation en date du quatorze Septembre deux mil vingt, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

*Secrétaire de séance* : Mr Sylvain BREUX

*Étaient présents* : Mme BELLET, Mme BOUR, Mr BOUTY, Mr BREUX, Mr CHASSAGNE, Mme CYRILLE, Mr LECOMTE, Mr LEROUSSAUD, Mr MONTHEIL, Mr VERHELST.

*Était absent excusé* : Mr CHARIAL

**Délibération 2020/035 en date du 18 Septembre 2020**

**Maintenance du défibrillateur, des blocs secours - Etude de devis**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de mettre en place un contrat de maintenance pour le défibrillateur. Elle indique qu'il serait en outre nécessaire de procéder au contrôle périodique des blocs secours et de l'alarme incendie.

Mme le Maire présente les devis reçus, à savoir :

Pour le défibrillateur :

↳ Entreprise LIMOUSIN INCENDIE : 210,00 € HT soit 252,00 € TTC,

↳ Entreprise DEFIBRIL : 423.01 € HT soit 507.61 € TTC.

Pour les blocs secours :

↳ Entreprise LIMOUSIN INCENDIE : 130,00 € HT soit 156,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'entreprise LIMOUSIN INCENDIE pour un coût de
  - 130 € HT soit 156 € TTC pour la vérification des blocs secours
  - 210 € HT soit 252 TTC pour la maintenance du défibrillateur

- Autorise Mme le Maire à signer la proposition de l'entreprise LIMOUSIN INCENDIE.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 21 Septembre 2020

Le Maire,

Coline BOUR.

